



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maires et adjoints

Question écrite n° 17030

Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le retard pris dans la parution, initialement programmée pour le printemps 1989, du nouveau guide concernant les obligations des maires en tant qu'agents de l'Etat. Ce document précise notamment les missions à caractère obligatoire et les tâches facultatives des maires. Il revêt pour ces derniers une grande importance pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui leur sont parfois indument présentées et leur causent un surcroît de travail non négligeable. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que le projet de publication de ce document verra le jour avant la fin de cette année.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire, un travail minutieux a été effectué pour recenser les charges pesant sur les maires lorsqu'ils agissent au nom de l'Etat. Les résultats de cette enquête ont été, dans un premier temps, communiqués à tous les ministères concernés, afin d'appeler leur attention sur la nécessité de simplifier les procédures et d'alléger ainsi les charges pesant sur les maires lorsqu'ils agissent au nom de l'Etat. Leurs réponses ont permis l'élaboration d'un projet de document qui comporte la liste des prestations assurées par les maires au nom de l'Etat et qui distingue celles qui sont obligatoires et celles qui sont facultatives. Ce projet de document a été transmis aux ministères concernés qui n'ont pas encore tous fait connaître leur avis définitif. Par ailleurs, il a paru souhaitable de compléter le premier projet par un inventaire des procédures liées à l'organisation des principales élections professionnelles, de manière à disposer d'un document complet. Ces éléments expliquent le retard apporté à la parution de ce guide. Le ministère de l'intérieur est très conscient de l'intérêt qui s'attache à ce que les maires disposent, dans les meilleurs délais, d'un document de référence qui soit à la fois incontestable et très précis et entend faire le nécessaire pour que la parution intervienne dans les premiers mois de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17030

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3891